



Attestation sur l'honneur et divorce

Par maelle48

Bonjour, nous devons divorcer prochainement. Mon mari veut me faire signer une déclaration sur l'honneur m'engageant à ne pas intenter d'action quelle qu'elle soit contre lui après le divorce. Cela me semble très bizarre. Si je voulais me retourner contre lui après le divorce (si je découvrais quelque chose qu'il m'aurait cachée comme un compte caché par exemple) cette attestation m'empêcherait-elle de le faire ? J'hésite à signer.

Merci d'avance pour votre réponse

Bien cordialement

Par ESP

Bonjour,

Ne signez pas sans le montrer à votre propre défenseur ...

Il est difficile de dire ce que cela veut signifie, on pourrait supposer à titre d'exemple, les dettes et le principe de solidarité qui autoriserait un créancier à se retourner contre l'ex-conjoint ou qu'il veut cacher des éléments financiers (cela se voit fréquemment) .

Voyez rapidement un avocat savant qu'il ne soit trop tard, sinon vous devrez saisir le JAF pour déclaration frauduleuse.